



**AMICALE DES A.A.P.P.M.A.
DE LA
REGION DE MONTBELIARD**

**MAIRIE DE VIEUX CHARMONT
ROUTE DE BELFORT
25600 VIEUX CHARMONT**

Le 7 Novembre 2017

Compte rendu CA du 27 Octobre 2016

La séance est ouverte à 18 H salle de réunion Rencontre Jean Jaurés Vieux Charmont

Présents :

AAPPMA Audincourt	Eric BOURQUIN,
AAPPMA Colombier Fontaine	Yves TOCHOT
AAPPMA Fesches le Chatel Jean	Luc CUENOT
AAPPMA Montbéliard Sochaux Etupes,	Georges LAURAINÉ
AAPPMA Vieux Charmont	Cyril DEUSCHER. Secrétaire
AAPPMA Voujeaucourt Bart Bavan	Guy COLOMBEL
	Gérard FRICHET Président

Excusés :

AAPPMA Nommay	Sylvain LEROUX
	Pierre JANOD Trésorier

La séance est ouverte à 18 H salle de réunion Rencontre Jean Jaurés Vieux Charmont

Ordre du jour :

Suivant convocation du 19 Octobre 2016

1 - Proposition du transfert du siège à Mairie de Vieux Charmont article 5 du titre I des statuts (à valider en AG)

Le CA valide à l'unanimité l'affectation du siège de l'Association à la Mairie de Vieux Charmont.

L'Association pourra utiliser la salle de réunion sise à Rencontre Jean Jaurés.

Pour éviter les mises à jour des Statuts en cas de changement de siège l'article 5 du titre I sera modifié sans détail d'adresse par: son siège est fixé au siège social du Président.

Le CA est d'accord pour une refonte des Statuts et du Règlement de l'Amicale. Une proposition sera établi par le président et soumise aux membres du CA pour correction, modifications, ajouts, suppressions....Objectif valider les Statuts et Règlement lors de l'AG 2016

2 - Objet de l'Amicale role des AAPPMA doit-on faire évoluer ? comment redynamiser ? Propositions ?

L'Amicale pour avoir un sens doit se redynamiser et ne pas rester qu'interlocuteur de PMA pour la gestion des Baux. Nous devons partager nos activités dans le cadre du soutien, de l'entre aide (statut d'une Amicale) et développer des actions propres.

Pour 2017 l'Amicale se mobilisera pour animer la journée nationale Fête de la Pêche en juin. L'Amicale réservera le plan d'eau de la base nautique de Brognard.
(Voir FNPF pour la date précise) ; Nous préparerons cette journée en temps voulu

3 - Gestion des ressources : aides, subventions, ...conditions d'attribution. ?
Qui ? Quoi ? Fixer des règles.

Rappel de ce qui a été voté en 2015 sous la présidence de Claude Ancel la contribution des AAPPMA au budget de l'Amicale est égal à 5% de la somme redistribuée par la Réciprocité.

Décisions :

- Pour les demandes de subvention les dossiers devront être soutenus et argumentés par l'AAPPMA demandeuse et soumis pour acceptation au CA. Le versement ne se fera que sur le compte de l'AAPPMA
- Pour le Bus de transport à l'AG de la Fédération la prise en charge ou participation de l'Amicale ne se fera qu'au cas par cas après avoir vérifié que le coût soit minimum ou à l'avantage des AAPPMA affiliées à l'Amicale (transport des Dames, aide à la dépense par d'autres AAPPMA ou Fédération...)

4 - Informations cartes de pêche URNE 2017, ARP 2017.....

Les Tarifs CPMA ne change pas, la réciprocité a voté la non augmentation du prix des cartes 2017.Elle prendra en charge l'éventuel différentiel si la part cotisation Fédération change.

Disparition du timbre URNE les AAPPMA distribuant des cartes interfédérales devront être à 100% réciprocaires

Suite au sondage organisé par la Fédération les modification suivantes seront demandées à la DDT après validation du Cade la FD cela ne veut pas dire adoptées par le préfet:

-Taille de la truite à 30cm sur le doubs de la frontière Suisse au pont de Voujeaucourt

- Taille du Sandre à 50cm et ouverture de la pêche au premier samedi de Juin et taille du Brochet à 60cm sans changement date d'ouverture

Remarque : 3 AAPPMA de l'Amicale n'ont pas répondu au sondage ? même la plus acharnée sur la protection du Sandre ?

5 – Divers

Alevinage, discussions sans décision mais sujet à remettre sur le métier : quoi, ou, quand, par qui, combien pas d'opposition sur la transparence

Le Président,



G Frichet